

## COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 10 NOVEMBRE 2018 A 9H00

Date de convocation : le 03-11-2018

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus :

|                           | Présents | Absents<br>excusés |
|---------------------------|----------|--------------------|
| LEBRAUD CLAUDE            | X        |                    |
| LASSALLE SOLANGE          | X        |                    |
| DUCREUX XAVIER            | X        |                    |
| JARDIN MARYSE             | X        |                    |
| RESTOUEIX JEAN-CHRISTOPHE | X        |                    |
| RAGOT JACQUES             |          | X                  |
| DEZE ISABELLE             |          | X                  |
| DEMARTY BENOÎT            | X        |                    |
| WALDBAUER ANNE LISE       |          | X                  |
| GENERAL YVAN              | X        |                    |
| DUCLOVEL GREGORY          |          | X                  |
| HEARN KEVIN               | X        |                    |
| RESTIER MARTINE           | X        |                    |
| MAHIEU DANIEL             | X        |                    |

Madame DEZE a donné pouvoir à Madame JARDIN,  
Madame WALDBAUER a donné pouvoir à Madame LASSALLE,  
Monsieur RAGOT a donné pouvoir à Monsieur LEBRAUD  
Monsieur DUCLOVEL a donné pouvoir à Monsieur DUCREUX.

Monsieur RESTOUEIX est désigné secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

#### **1 -Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 07-09-2018**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 07-09-2018.

#### **2 -Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale Chargée d'Evaluer les Charges Transférées)**

La CLECT doit obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui peut résulter, soit d'une extension des compétences de l'EPCI, soit de l'intérêt communautaire de telle ou telle action. Il revient à la CLECT de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées.

La Commission Locale d'Evaluation des charges transférées s'est réunie le 20 septembre 2018 et a voté favorablement à la majorité le rapport d'évaluation 2018 ;

La délibération n°2018-009 du Conseil Communautaire, en date du 5 février 2018 a décidé de fixer des attributions de compensation provisoires modifiées compte tenu de la reprise de compétence voirie et fauchage par les communes membres de l'ex Communauté de communes Basse Marche et la suppression de l'attribution de compensation exceptionnelle de Verneuil Moutiers ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT 2018.

### **3 – Convention de mise à disposition du service commun « Autorisation et droit des Sols » de la communauté de communes du Haut Limousin en Marche**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les éléments suivants :

La loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) a conduit la communauté de communes CCHLEM à mettre en place, par délibération du 20 février 2015, un service commun pour assurer l'instruction technique et juridique des autorisations d'urbanisme, à la place des services de l'Etat.

Deux agents assurent désormais ces missions ainsi que les démarches relatives aux Plans Locaux d'urbanisme Intercommunal (PLUI).

Par délibération du 16.10.2017, le conseil communautaire a arrêté le montant de participation des communes à ce service mutualisé.

Il convient d'approuver la convention qui règlera les relations entre l'EPCI et les communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la convention pour le service commun « ADS ».

### **4–Convention pour le service commun « Prévention Sécurité »**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les éléments suivants :

Par délibération du 6 février 2017, la communauté de communes du Haut Limousin en Marche a créé un poste de technicien territorial dans le cadre de la mise en place d'un service commun prévention et sécurité.

Par délibération du 16 octobre 2017, le conseil communautaire a déterminé le montant de la participation des communes aux frais de personnels de ce service à savoir les 2/3 répartis entre les quarante-trois communes composant l'EPCI.

Il convient désormais de délibérer sur la convention qui a été approuvée par l'assemblée communautaire, lors de sa réunion en date du 25 septembre 2018, et qui règlera les modalités d'intervention de l'agent au profit des communes ainsi que le montant de la participation financière des communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention pour le service commun « PREVENTION-SECURITE ».

### **5 – Programme de grosses réparations de la voirie communale 2019**

Monsieur Daniel MAHIEU présente à l'assemblée le projet d'investissement de grosses réparations de la voirie communale 2019 élaboré avec l'assistance des services de l'ATEC 87 (Agence technique départementale de la Haute-Vienne).

Ce programme se décompose comme suit :

- travaux sur la voie communale Chemin des « Leroux » : coût estimé à 6 000,00 € H.T.,
- travaux sur la voie communale « Le Theil de Lavaud » : coût estimé à 3 000,00 € H.T.,
- travaux sur la voie communale Route des « Lathières » : coût estimé à 11 000,00 € H.T.
- travaux sur la voie communale N°1, coût estimé à 30 000,00 € H.T.

Le Conseil Municipal décide de ne pas retenir les travaux sur la voie communale N°1 et de les reporter pour 2020.

- Subvention du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux (40,00 % du coût estimatif) : **3 600,00 €** et (20,00% du coût estimatif) : **2 200,00 €** soit un total de **5 800,00 €**.
- Prélèvement sur fonds propres de la commune (71,00 % du coût estimatif) : **14 200,00 €**.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de programmer pour 2019 les travaux présentés hormis les travaux de la voie communale N°1 pour un coût estimé à **20 000,00 € H.T.**

### **6 – Programme de réfection des allées du cimetière**

Monsieur Daniel MAHIEU présente à l'assemblée le projet de réfection des allées du cimetière élaboré avec l'assistance des services de l'ATEC 87 (Agence technique départementale de la Haute-Vienne).

Ce programme se décompose comme suit :

- installation – signalisation de chantier : coût estimé à 500,00 € H.T.,
- scarification mécanique : coût estimé à 8 000,00 € H.T.,
- fourniture et mise en œuvre de GNT : coût estimé à 1 500,00 € H.T.,
- fourniture et mise en œuvre d'enrobé à chaud : coût estimé à 14 000,00 € H.T.
  
- Subvention du Conseil Départemental dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux (20,00 % du coût estimatif) : **4 800,00 €.**
  
- Aide financière de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (30,00 % du coût estimatif) : **7 200,00 €.**
  
- Prélèvement sur fonds propres de la commune 50,00 % du coût estimatif) : **12 000,00 € H.T.**

Le conseil municipal à l'unanimité décide de programmer pour 2019 les travaux présentés pour un coût estimé à **24 000,00 € H.T.**

### **7 –Convention de partenariat financier entre les communes d'Oradour-sur-Glane, de Javerdat et de Cieux concernant le pôle petite enfance à Oradour-sur-Glane:**

Cette convention tripartite fixe la répartition des charges entre les communes d'ORADOUR-SUR-GLANE, CIEUX et JAVERDAT concernant les dépenses 2017 induites par le fonctionnement du multi-accueil « Brin d'Eveil » et du Relais Assistantes Maternelles itinérant dénommé « La Passerelle » ainsi que la prévision du versement d'un acompte en 2019 au titre des dépenses engagées en 2018 par ces deux mêmes structures constituant le pôle petite enfance situé à ORADOUR-SUR-GLANE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de signer cette convention tripartite, une abstention Mme JARDIN,

### **8 - Extension du réseau électrique –Lieu-dit Chantegros**

Il s'agit de faire réaliser une extension électrique de 40 mètres qui est nécessaire pour le raccordement de la parcelle section C n°1432 au lieu-dit Chantegros. La commune prend à sa charge le coût estimé à 1 193,20 € par le SEHV(Syndicat Energies Haute-vienne) soit 29,83 € par mètre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre à sa charge cette extension électrique.

### **9 – Admission en non-valeur : budget eau et transport scolaire 2018**

Il s'agit de créances qui ont fait l'objet des différentes poursuites par le trésorier et qui n'ont pu aboutir pour différentes raisons :-faible montant, insolvabilité, saisie-vente etc...

**-BUDGET DE L'EAU :** Etat du 8 octobre 2018

Abonnement et consommation eau pour un montant de 2 997.18 €

**-BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE :** Etat du 8 octobre 2018

Transport scolaire pour un montant de 104.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, l'admission en non-valeur des sommes indiquées ci-dessus sur le budget eau et sur le budget transport scolaire, soit un total de 3 101.18 €.

### **10- Dissolution du centre communal d'action sociale : CCAS**

Un siret au nom du CCAS avait été enregistré en 1983 mais n'a pas eu d'activité depuis cette date. Le CCAS étant facultatif pour les communes de moins de 1 500 habitants, et dans ces conditions, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de dissoudre le CCAS.

## **11 – Vente d'une parcelle d'un terrain communal**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une famille de Cieux a demandé d'acquérir environ 2000 m<sup>2</sup> de la parcelle communale n° 989 section G pour y construire leur résidence principale. Cette parcelle n°989 d'une surface de 16 563 m<sup>2</sup> constitue depuis 1987 une réserve foncière de la commune pour la création de lots à construire. Ce projet a été confirmé lors de la réalisation du plan local d'urbanisme intercommunal.

Le Conseil Municipal reçoit favorablement cette demande, mais reporte sa décision à la définition précise de la zone à céder et sous réserve qu'elle préserve la réalisation du projet de lotissement dans les meilleures conditions d'aménagement et notamment ses accès et dessertes de réseaux.

## **12 – Décision modificative de crédits- budget eau 2018**

Les soldes de redevances 2016 et 2017 de l'agence Loire Bretagne demandent d'augmenter les crédits du budget eau à hauteur de 5 800,00 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ces mouvements de crédit.

## **13 - Décision modificative de crédits- budget commune 2018**

Une augmentation de crédits est nécessaire pour les dépenses d'investissement du budget commune pour un montant de 1 200,00 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ces mouvements de crédit.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Téléphonie mobile** : le 14/01/2018, un accord entre l'Etat, l'Arcep et les opérateurs de réseau mobile afin d'améliorer la couverture mobile du territoire, a été rendu public. Le 08/07/2018, la 1ère liste comprenant 485 sites à couvrir sur la France a été publiée au journal officiel. Quatre communes ont été retenues pour la Haute-Vienne : Bujaleuf, Les Salles Lavauguyon, Darnac et Cieux, les élus ayant insisté sur l'enjeu stratégique de la téléphonie pour le développement de leur commune. L'opérateur Bouygues Télécom, leader sur la commune de Cieux, est chargé des études et de la réalisation des travaux. Une mutualisation avec Orange, SFR et Free est prévue. Etudes préalables et demandes d'autorisations sont en cours. L'implantation d'un pylône leur fera suite. Une durée de un an environ sera nécessaire pour que la mise en œuvre soit opérationnelle. Les services préfectoraux supervisent l'opération. Un point est réalisé tous les trois mois.
- **Projet EOLIEN** : suite au rendez-vous à Peyrilhac, 4 ou 5 éoliennes sont prévues, la commune peut bénéficier d'aides pour l'isolation des bâtiments communaux. La demande chiffrée est à transmettre au plus tard le 01/01/2019.
- **Numérique à l'école** : projet ENIR (école numérique innovante et ruralité). Ce projet d'investissement est réservé aux écoles élémentaires rurales cycle 2 et 3. L'équipe pédagogique a choisi l'équipement de 8 portables.
- **Le wifi public** : la commune de cieux a demandé l'installation de 3 bornes extérieures, sur la place du 8 mai, au terrain de camping et au stade ou place de l'étang, le raccordement électrique et à internet étant possible aisément. L'étude technique et financière sera envisagée dès que le prestataire sera retenu et après une visite technique de sa part. Une borne extérieure coûte 540 € TTC. La prise en charge par la CCHLEM sera limitée à 1 500€ par commune. L'abonnement de 15€ par borne et par mois sera à la charge de la commune.
- **Affranchissement du courrier et standard téléphonique** : un rdv est prévu le 15/11/2018 avec la poste pour étudier les différentes possibilités d'économies pour l'affranchissement du courrier. Un rdv le 26/11/2018 avec SFR est prévu pour revoir le coût en téléphonie, internet et mobiles.

- **Activités des séniors :** en octobre et novembre, une conférence et trois séances proposées par l'ASEPT (association santé éducation et prévention sur les territoires) du limousin sur le thème de « santé vous bien au volant » ont permis à une dizaine de personnes de s'informer sur les incidences du vieillissement sur la conduite automobile afin d'adopter les bons gestes et maintenir leur mobilité. En novembre, décembre et janvier, un **atelier Nouvelles Technologies** a été mis en place par UNA OUEST 87 en partenariat avec la société informatique AD2M et avec le soutien du Conseil Départemental de la Haute-Vienne. Dix-neuf personnes réparties en deux groupes ont appris, avec l'aide de Viviane aide à domicile, de Gaëlle en service civique et de Guillaume informaticien, à utiliser la tablette numérique. Au printemps, un atelier « **CAP bien être** » sera proposé. Il se composera de 4 modules collectifs suivi d'un bilan. Des conseils seront promulgués sur la gestion du stress et des émotions.
- **Téléthon :** le 30 novembre, 1 et 2 décembre : le partenariat avec Peyrat de Bellac est reconduit et en collaboration avec les associations, le CMJ et les élus.
- **Politique d'accueil sur la commune avec le pays :** les journées immobilières seront reconduites, reste à définir le lieu. Un comité d'accueil s'est constitué de commerçants, d'administrés et d'élus. Un livret d'accueil est prévu ainsi qu'un fichier actualisé répertoriant les logements vacants.
- **CMJ- journée du 25 octobre à Versailles :** 49 personnes ( 36 jeunes et 13 adultes) ont participé. C'est une complète réussite, félicitation pour l'organisation à Thomas RAGOT.
- **Vœux du Maire :** le samedi 12 janvier 2019
- **Commission liste électorale :** Annelise Waldbauer et Yvan Général sont nommés membres de la commission de contrôle pour les communes de moins de 1000 habitants. Une réforme des modalités d'inscription sur les listes électorales, entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et permettra la création du répertoire électoral unique. Les commissions de contrôle se substituent aux actuelles commissions administratives. Ces instances sont composées de conseillers municipaux, de représentants du tribunal de grande Instance et de délégués de l'administration.
- **Inauguration des 4 pavillons de l'ODHAC :** le jeudi 6 décembre 2018 à 11h.
- **Installation d'une kiné – ostéopathe :** une demande de local est à l'étude au-dessus du Dr BLONDIN à partir du 01/12/2018

Fin de la séance à 12h40.

Le Maire,

Claude LEBRAUD.



